

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 AOÛT 2021

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 AOÛT 2021

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 15
Annexes - résultats détaillés	16 - 19

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 août 2021 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC au 31 août 2021, ainsi que de ses résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASBL INC

ASBL société de comptable professionnel agréé inc.¹
Montréal, le 11 novembre 2021

¹ Par CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique n° 129449

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
PRODUITS	\$	\$
Fonctionnement (annexe A)	371 302	198 236
Affiliation (annexe B)	78 057	115 867
Vie démocratique (annexe C)	-	14 555
Développement (annexe D)	3 120	22 417
Compétitions (annexe E)	54 316	56 655
Excellence (annexe F)	270 879	93 500
Placement sport (note 9) & (annexe G)	26 196	50 068
	<u>803 870</u>	<u>551 298</u>
CHARGES		
Fonctionnement (annexe A)	420 142	328 682
Affiliation (annexe B)	-	969
Vie démocratique (annexe C)	7 472	29 272
Développement (annexe D)	7 835	20 249
Compétitions (annexe E)	11 635	40 258
Excellence (annexe F)	248 388	81 064
Placement sport (note 9) & (annexe G)	26 196	50 068
	<u>721 668</u>	<u>550 562</u>
	<u><u>82 202</u></u>	<u><u>736</u></u>

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2021

	2021					2020	
	Investi en immobi- lisations	Affectés au programme placement sport	Affecté - Excellence	affectation d'origine interne	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	1 349	-	86 055	-	209 018	296 422	295 686
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	(269)	-	-	-	82 471	82 202	736
Affectation au programme placement sport (note 9) & (annexe G)	-	26 196	-	-	(26 196)	-	-
Affectation au programme placement sport (note 9) & (annexe G)	-	(26 196)	-	-	26 196	-	-
Affectation d'origine interne (note 11)	-	-	-	82 202	(82 202)	-	-
SOLDE À LA FIN	<u>1 080</u>	<u>-</u>	<u>86 055</u>	<u>82 202</u>	<u>209 287</u>	<u>378 624</u>	<u>296 422</u>

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 AOÛT 2021

	2021	2020
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	82 499	133 840
Placements (note 4)	25 529	25 490
Débiteurs (note 5)	419 777	160 964
Frais payés d'avance	9 549	2 472
	537 354	322 766
PLACEMENTS (note 4)	75 000	75 650
IMMOBILISATIONS (note 6)	1 080	1 350
	76 080	77 000
	613 434	399 766
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	194 810	51 844
Apports reportés (note 10)	-	11 500
	194 810	63 344
DETTE À LONG TERME (note 7)	40 000	40 000
	234 810	103 344
ACTIF NET		
AFFECTÉ - EXCELLENCE	86 055	86 055
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	1 080	1 349
AFFECTÉS AU PROGRAMME PLACEMENT SPORT	-	-
AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE (note 11)	82 202	-
NON AFFECTÉ	209 287	209 018
	378 624	296 422
	613 434	399 766

APPROUVÉ

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2021

	2021	2020
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	82 202	736
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	270	337
	<u>82 472</u>	<u>1 073</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(258 813)	41 759
Frais payés d'avance	(7 077)	(2 472)
Créditeurs	142 966	(4 058)
Revenus perçus d'avance	-	(8 535)
Apports reportés	(11 500)	11 500
	<u>(134 424)</u>	<u>38 194</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(51 952)</u>	<u>39 267</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des placements et flux de trésorerie liés aux activités	611	33
	<u>611</u>	<u>33</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire	-	40 000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>-</u>	<u>40 000</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(51 341)	79 300
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	133 840	54 540
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>82 499</u>	<u>133 840</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2021

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La FÉDÉRATION DE NAGE SYNCHRONISÉE DU QUÉBEC est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 13 janvier 1981. Il est exempté de l'impôt sur le revenu. Le 21 février 2019, la fédération a changé de nom pour NATATION ARTISTIQUE QUÉBEC.

Ses objets sont les suivants :

Promouvoir, enseigner, développer, encourager et perfectionner la nage artistique par tous les moyens sous réserve de la Loi de l'enseignement privé et des règlements adoptés sous son autorité;

Établir des structures et la réglementation relatives à la pratique de la natation artistique au Québec afin de promouvoir des règles uniformes;

Promouvoir l'établissement et l'organisation de clubs de natation artistique dans les différentes régions du Québec;

Regrouper les personnes intéressées à la pratique de natation artistique et les représentants des clubs de natation artistique au Québec;

Stimuler l'intérêt public afin d'obtenir des installations convenables, des conditions adéquates et des instructeurs compétents pour enseigner et développer la nage synchronisée;

Régir la nage artistique amateur sous sa juridiction et sévir contre toute infraction pouvant y être commise.

Organiser et offrir des cours, tenir des conférences, des assemblées et des camps d'entraînement afin de promouvoir et atteindre les objectifs de la personne morale;

Intervenir auprès de tout organisme ou gouvernement local, provincial ou fédéral afin d'obtenir tout avantage susceptible d'améliorer la pratique de la natation artistique au Québec et défendre les intérêts de la personne morale et de ses membres;

Demander, accepter, recevoir et acquérir par voie de transfert, donation ou souscription, cotisations ou autrement, de l'argent ou des biens afin de promouvoir et réaliser les objets de la personne morale;

La personne morale exercera ses opérations sans gain pécuniaire pour ses membres et tous ses revenus ou profits seront employés à favoriser l'accomplissement de ses objets.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2021

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Affiliations, compétitions et développement

Les produits provenant des affiliations, compétitions et développement sont comptabilisés sur la période couverte par ces derniers.

Écussons, programmes et matériel

Les ventes d'écussons, de programmes et de matériel sont constatées lorsque le client prend possession du bien.

Formation, séminaires provinciaux et camps d'été

Les produits de formation et séminaires provinciaux sont constatés lorsque les cours ont lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et le taux indiqués ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>Taux</u>
Équipements	Amortissement dégressif	20 %
Équipement informatique	Amortissement dégressif	20 %

Actif net affecté à l'excellence

Cette réserve a été mise en place pour assurer le développement de l'élite nationale. L'organisme ne peut utiliser ces fonds de réserve à d'autres fins sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2021

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

3- PLACEMENT SPORT - FONDS DE DOTATION

L'organisme a adhéré au programme Placement sport, et cède ainsi 20 % des dons admissibles à Placement sport ainsi que 20 % de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme de la Fondation du Grand Montréal. Ces montants ne figureront pas dans l'actif de la fédération car la propriété et la gestion seront cédées à la Fondation du Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans. Au 31 août 2021, la juste valeur marchande cédée à la fondation du Grand-Montréal est de 50 496 \$ (note 9).

4- PLACEMENTS

	2021	2020
	\$	\$
Épargne rachetable	25 529	25 490
Dépôt à terme, 1,50% (1,50% en 2018) échéant le 22 novembre 2022	15 000	15 000
Dépôt à terme, 0,90 % (1,50% en 2020) échéant le 22 novembre 2025	60 000	60 650
	100 529	101 140
Portion à court terme	25 529	25 490
	75 000	75 650

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2021

5- DÉBITEURS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Subvention à recevoir	346 346	65 115
Comptes clients	3 289	8 274
Sommes à récupérer de l'État	70 142	52 317
Placement sport	-	31 840
Avances aux fournisseurs	-	3 418
	<u>419 777</u>	<u>160 964</u>

6- IMMOBILISATIONS

	<u>2021</u>		<u>2020</u>	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Équipements	14 780	13 915	865	1 081
Équipements informatiques	15 662	15 447	215	269
	<u>30 442</u>	<u>29 362</u>	<u>1 080</u>	<u>1 350</u>

7- DETTE À LONG TERME

Dans le cadre du programme fédéral aux petites entreprises et aux organismes à but non lucratif et afin de couvrir leurs coûts d'exploitation pendant la période du COVID 19, où leurs revenus ont été temporairement réduits, l'organisme a obtenu un prêt de 40 000 \$ sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2022 avec la possibilité d'effectuer des versements en capital.

Si un montant de 30 000\$ est remboursé d'ici le 31 décembre 2022, le prêt sera réputé être payé en totalité.

Si le solde du prêt est plus de 10 000 \$ au 1er janvier 2023, l'organisme a le choix entre établir les modalités de remboursement sur 36 mois (capital + intérêts) ou garder le prêt avec la modalité des intérêts seulement. Le taux d'intérêt sera alors de 5%. Le prêt devra être remboursé au plus tard le 31 décembre 2025.

8- CRÉDITEURS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Fournisseurs	35 524	29 557
Engagement d'entraîneur	155 000	-
Salaires et vacances à payer	4 286	5 938
Frais courus	-	5 000
Visa à payer	-	4 454
Avances des clients	-	4 395
Autres primes et bonus à payer	-	2 500
	<u>194 810</u>	<u>51 844</u>

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2021

9- PLACEMENT SPORT

	Dons admissibles	Appariements (220%)	Total	Fondation du Grand-Montréal (20%) (note3)
AN 1- 31 aout 2012	-	-	-	-
AN 2- 31 aout 2013	-	-	-	-
AN 3- 31 aout 2014	-	-	-	-
AN 4- 31 aout 2015	-	-	-	-
AN 5- 31 mars 2016	16 485	36 267	52 752	10 550
AN 6- 31 août 2018	6 493	14 285	20 778	4 156
AN 7- 31 août 2019	30 965	58 816	89 781	19 410
AN 8- 31 août 2020	16 151	33 917	50 068	10 014
AN 8- 31 août 2021	13 005	27 311 (*)	40 316	8 063
	<u>83 099</u>	<u>143 285</u>	<u>213 379</u>	<u>52 193</u>

(*) le taux d'appariement est de 210%

10- APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent la quote-part du fonds d'urgence COVID à recevoir de 51 195 \$ au 31-08-2020 et destinée à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde 31 août 2020	Encaissement	Constaté à titre de produits	Solde 31 août 2021
	\$	\$	\$	\$
Fonds d'urgence COVID	11 500	-	11 500	-
	<u>11 500</u>	<u>-</u>	<u>11 500</u>	<u>-</u>

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2021

11- AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

En date du 10 novembre 2021, le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant de 82 202 \$ comme suit :

20 000\$ au processus de divulgation volontaire dans le cadre de l'exercice de conformité financière avec Revenu Québec;

40 000\$ affecté à un placement;

et 15 000 \$ à la couverture des frais reliés aux révisions des règlements et politiques dans le cadre de l'exercice de conformité avec le Code de gouvernance des OBNL québécois de sport et de loisir.

L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

12- INSTRUMENTS FINANCIERS

Justes valeurs

Les justes valeurs de l'encaisse, des placements à court terme, des débiteurs et des créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur ses débiteurs. Il procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et comptabilise une provision pour les créances douteuses, au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2021

ANNEXE A- PRODUITS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Subvention ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport - Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises	86 274	85 720
Subvention salariale d'urgence	181 493	34 824
Subvention - PACME	27 295	13 524
Fonds d'urgence COVID	63 264	39 695
Revenus d'intérêts	1 442	1 188
Promotion marketing	194 -	5 758
Revenus divers	9 400	17 527
Autres subventions	2 328	-
	<u>371 302</u>	<u>198 236</u>
CHARGES		
Assurance fédération	17 755	11 649
Honoraires professionnels	44 365	47 752
Fournitures de bureau	16 461	25 951
Frais de téléphone	1 139	2 525
Intérêts et frais bancaires	90	322
Frais administratifs	906	2 409
Formation du personnel	9 264	11 539
Amortissement de l'exercice	269	337
Divers	15 339	1 315
Créances irrécouvrables	-	5 863
Promotion - marketing - publicité	15 558	21 887
ACHATS-EPING,C.POINT, POLO, BALISE	2 472	3 025
Taxes	36	-
	<u>123 654</u>	<u>134 574</u>
Masse salariale	296 488	191 608
Autres primes et bonus	-	2 500
	<u>420 142</u>	<u>328 682</u>
	<u>(48 840)</u>	<u>(130 446)</u>

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2021

ANNEXE B- PRODUITS ET CHARGES D'AFFILIATION

	2021	2020
	\$	\$
PRODUITS		
Affiliations clubs	15 987	22 040
Affiliations athlètes	51 454	70 248
Entraîneurs	9 716	22 253
Officiels/Bénévoles	900	1 326
	<u>78 057</u>	<u>115 867</u>
CHARGES		
Affiliations - Clubs	-	969
	<u>-</u>	<u>969</u>
	<u>78 057</u>	<u>114 898</u>

ANNEXE C- PRODUITS ET CHARGES DE VIE DÉMOCRATIQUE

	2021	2020
	\$	\$
PRODUITS		
SOCAN	-	-
AGA/Congrès FNSQ	-	14 555
	<u>-</u>	<u>14 555</u>
CHARGES		
Adhésions - Fondations	2 493	1 718
Conseil d'administration	63	5 578
Représentation/événements spéciaux	1 783	4 189
AGA/Congrès FNSQ	3 133	17 787
	<u>7 472</u>	<u>29 272</u>
	<u>(7 472)</u>	<u>(14 717)</u>

ANNEXE D- PRODUITS ET CHARGES DE DEVELOPPEMENT

	2021	2020
	\$	\$
PRODUITS		
Cours entraîneurs, juges, titulaires	3 120	22 417
	<u>3 120</u>	<u>22 417</u>
CHARGES		
Cours entraîneurs , juges et titulaires	6 456	14 742
Subvention INS	1 379	4 805
Remboursement frais formation entaîneurs	-	702
	<u>7 835</u>	<u>20 249</u>
	<u>(4 715)</u>	<u>2 168</u>

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2021

ANNEXE E- PRODUITS ET CHARGES DE COMPÉTITIONS

	2021	2020
	\$	\$
PRODUITS		
Club hôte	5 083	2 900
Inscription - réseau provincial	11 837	11 729
Pénalités - réseau provincial	190	575
Surcharge athlètes - Provincial	5 184	7 160
Inscriptions Performance	20 298	19 704
Autres revenus de compétition	11 724	11 480
INS	-	3 107
	<u>54 316</u>	<u>56 655</u>
CHARGES		
Frais - club hôte	325	14 285
Équipe de compétition FNSQ	9 435	8 017
Frais officiels - réseau provincial	-	605
Frais officiels - performance	-	7 987
Autres frais de compétition	1 875	9 364
	<u>11 635</u>	<u>40 258</u>
	<u>42 681</u>	<u>16 397</u>

ANNEXE F- PRODUITS ET CHARGES DE L'EXCELLENCE

	2021	2020
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions	270 879	93 500
Équipe QC compétition et camp	-	-
	<u>270 879</u>	<u>93 500</u>
CHARGES		
Évènements spéciaux	67 072	-
Équipe Québec, camp junior et diverses équipes	181 316	81 064
	<u>248 388</u>	<u>81 064</u>
	<u>22 491</u>	<u>12 436</u>

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2021

ANNEXE G- PLACEMENT SPORT

	2021	2020
	\$	\$
PRODUITS		
Dons admissibles	13 005	16 151
Appariements	12 231	33 917
Intérêts distribués	960	-
	26 196	50 068
CHARGES		
Sous-traitant tournée dans l'eau	-	-
Salaires	26 196	50 068
	26 196	50 068
	-	-